

Critère "public"

Détermination du montant modulé de l'aide au poste à partir de 3 critères

- Profil des personnes accueillies (critère pondéré à 35%)

- Effort d'insertion de la structure (critère pondéré à 40%)
- Résultats en termes d'insertion (critère pondéré à 25%)

Contexte
d'élaboration de l'indicateur

Intitulé de l'indicateur et mode
de calcul

$$= \frac{\text{Nombre de salariés en insertion bénéficiaires de minima sociaux}}{\text{Nombre total de salariés en insertion}}$$

Unité de mesure

Nombre de salariés

Périodicité retenue

données de base couvrant la période 1/01/2015 au 31/12/2015

Les bénéficiaires de minima sociaux = Bénéficiaires du RSA Socle **OU** Bénéficiaires de l'ASS **OU** Bénéficiaires de l'AAH.

La qualité de bénéficiaire du RSA, ASS, AAH s'apprécie selon la situation avant l'embauche, indépendamment des changements ayant pu intervenir durant les parcours au sein de la structure.

Lorsqu'un salarié est bénéficiaire de plusieurs minima, il ne doit être comptabilisé qu'une seule fois !

Périmètre
des données de base

Les salariés en insertion =

AI	ETI	EI	ACI
personnes mises à disposition au moins une fois en 2015	personnes mises à disposition au moins une fois en 2015	* salariés en CDDI en 2015	personnes en CDDI dans l'ACI en 2015
1ETP = 1 607 heures travaillées	1ETP = 1 600 heures travaillées	1ETP = 1 505 heures travaillées	1ETP = 1 820 heures payées

Mode de collecte
des données de base

extraction de l'extranet IAE

Service ou organismes
responsables de la collecte des
données de base

DGEFP

Service responsable de la
synthèse des données et de la
validation de l'indicateur

DIRECCTE

livraison de l'indicateur

L'extraction des données 2015 sur cet indicateur sera réalisée durant l'été 2016 par la DGEFP sur l'extranet IAE, pour versement du montant modulé aux structures à partir du mois de novembre 2016.

Initiatives pour fiabiliser
les données déclarées

Exemple de contrôles de cohérence :

- * contrôle du résultat du ratio (< ou = 100%)
- * croisement le cas échéant avec les conventions de cofinancement CD
- * croisement avec les données antérieures (exercice 2013 et 2014)